



Climatisation réversible

Par sylvain258

Bonjour,

J'ai une question relative à la climatisation réversible. En tant que locataire, il me revient de payer la maintenance de la climatisation réversible.

SAUF que cela n'est pas précisé dans le bail.

Est une condition tacite ?

Merci pour vos retours

Par ESP

Bonsoir

Comme pour le chauffage, l'entretien de la climatisation est à la charge du locataire.

Nul besoin que le bail le précise.